

## Trabajo Fin de Grado

L'insécurité linguistique en Belgique francophone

Linguistic insecurity in French speaking Belgium

Autora

Esmeralda Rubí González

Directora

Cristina Ballestín Cucala

Facultad de Filosofía y Letras  
2024

# Table des matières

0. Introduction.....	3
1. Le français de Belgique.....	5
1.1. État des lieux du français en Belgique.....	5
1.2. Brève perspective diachronique du français de Belgique.....	7
1.3. Caractéristiques linguistiques du français de Belgique.....	8
1.3.1. Notion de belgicisme.....	8
1.3.2. Caractéristiques grammaticales.....	9
1.3.3. Caractéristiques lexicales.....	10
1.3.4. Caractéristiques phonétiques et phonologiques.....	11
2. L'insécurité linguistique.....	12
2.1. Définition.....	12
2.2. Insécurité linguistique : le cas des francophones de Belgique.....	13
2.3. Insécurité linguistique et institution scolaire.....	15
3. Enseignement et politique linguistique en Belgique francophone.....	17
3.1. La Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) : état des lieux et politique linguistique.....	17
3.2. Formation initiale des enseignants de français en FW-B.....	18
4. Enquête.....	21
4.1. Modalité de l'enquête.....	22
4.1.1. Enquête quantitative.....	22
4.1.2. Enquête qualitative.....	23
4.2. Population visée.....	23
4.3. Manifestations inconscientes de l'insécurité linguistique.....	24
4.4. Lien entre insécurité linguistique et niveau de diplôme.....	27
4.5. Lien entre insécurité linguistique et nombre d'années d'expérience.....	29
5. Conclusion.....	32
6. Bibliographie.....	34
7. Annexes.....	36

## 0. Introduction

*« Excusez-moi pour mon français. »*

*« Ah, il y a des amis français dans le groupe, je vais éviter de dire septante et nonante et utiliser soixante-dix et quatre-vingt-dix. »*

*« Vous l'aurez entendu à mon accent... je suis belge. »*

Ce sont quelques-unes des nombreuses phrases que nous avons entendues dans la bouche des locuteurs francophones de Belgique, de manière assez répétée que pour être interpellée par le phénomène.

Pays périphérique de la France niché au cœur de l'Europe de l'Ouest, la Belgique se situe au carrefour de plusieurs langues et cultures. Ainsi, une petite moitié des Belges pratiquent le français comme langue maternelle ; un français de Belgique à la fois commun et différent du standard linguistique français. Comme en témoignent les phrases ci-dessus, l'insécurité linguistique, ce sentiment qui relève à la fois de la gêne, de l'anxiété et de l'auto-dépréciation semble bien présent en Belgique francophone. Ce constat, tout d'abord personnel, a été le point de départ de notre réflexion.

Nous avons voulu explorer la thématique de l'insécurité linguistique en nous questionnant sur son évolution au fil des années et sa transmission, consciente ou non. Naturellement, nous nous sommes posé la question du rôle des enseignants dans la transmission de l'insécurité linguistique ou, à l'inverse, dans la valorisation des français pratiqués en Belgique.

Les enseignants de langue française sont-ils formés au concept d'insécurité linguistique ? Sont-ils conscients de leurs propres représentations sur les variétés de français pratiquées en Belgique ? Quelles sont leurs attitudes face aux belgicisms ? Quels discours tiennent-ils dans leurs pratiques de classe ? Mettent-ils en place des activités qui permettent de diminuer l'insécurité linguistique ou la transmettent-ils inconsciemment ? De ces questions est née notre volonté de faire une enquête, nourrie par des apports théoriques, auprès de ce public.

Dans ce travail, nous présenterons dans un premier temps le cadre théorique dans lequel s'est inscrite notre réflexion. Pour ce faire, nous situerons le français en Belgique à travers un état des lieux du contexte belge francophone, une brève perspective

diachronique et enfin une présentation des caractéristiques linguistiques principales des variétés pratiquées par les locuteurs belges. Nous définirons ensuite l'insécurité linguistique en approfondissant particulièrement deux axes : l'insécurité linguistique des francophones de Belgique et le lien entre cette insécurité et l'institution scolaire.

Dans un second temps, nous présenterons une enquête que nous avons menée auprès des enseignants de français langue maternelle en Belgique francophone. Nous présenterons la méthodologie de notre enquête et analyserons les résultats obtenus sous trois axes : les manifestations inconscientes de l'insécurité linguistique, le lien entre insécurité linguistique et formation initiale des enseignants et le lien entre insécurité linguistique et expérience professionnelle.

Nous proposerons une lecture et interprétation des résultats afin d'observer si des tendances se dégagent.

# 1. Le français de Belgique

## 1.1. État des lieux du français en Belgique

Membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) depuis 1970, la Belgique est une monarchie constitutionnelle d'environ 11 millions d'habitants, située en Europe de l'Ouest. Parmi ces 11 millions de personnes, l'OIF considère que 8 815 000 parlent le français (OIF, s. d.). Ce chiffre est néanmoins à nuancer puisque le nombre d'habitants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit ceux estimés de langue maternelle francophone, est de 4 300 000 seulement (FW-B, s. d.-a). Le français, comme le néerlandais et l'allemand, est une des langues officielles du pays.

En tant qu'État fédéral, la Belgique est subdivisée en régions (Figure 1) selon des intérêts économiques et en communautés (Figure 2) selon des intérêts linguistiques. Les régions sont la Région flamande, la Région wallonne et la Région Bruxelles-Capitale.

Les Communautés linguistiques sont la Communauté flamande (fusionnée avec la Région flamande), la Communauté francophone administrativement désignée par l'appellation Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone (FW-B, s. d.-b).

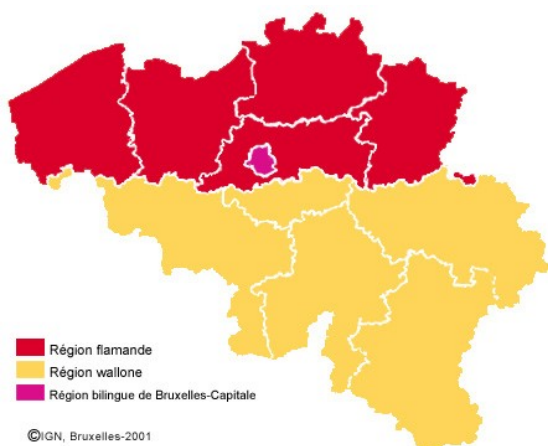


Figure 1 : régions de Belgique

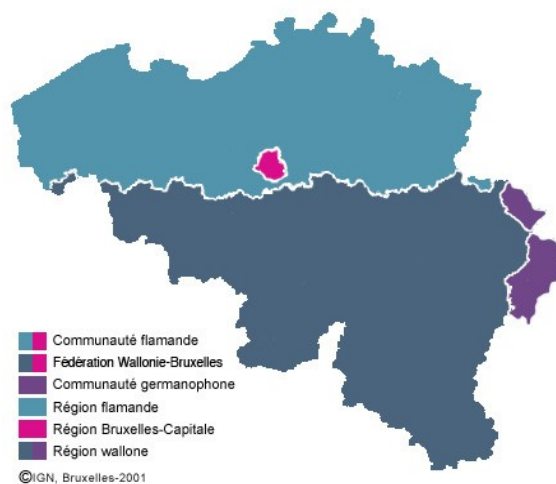


Figure 2 : communautés de Belgique

Une frontière linguistique divise horizontalement le pays; la majorité des francophones vivent au sud de cette frontière tandis que les locuteurs du néerlandais vivent au nord de cette frontière. Les locuteurs germanophones sont localisés dans une région de moindre superficie située à l'est du pays.

En Belgique, le français est une langue nationale d'un point de vue institutionnel puisqu'il s'agit d'une des trois langues officielles du pays, mais pour Michel Francard (1998), la conception du français en Belgique comme « langue nationale » est à nuancer. En effet, bien que le français de Belgique ait souvent été perçu comme une variante nationale, notamment par Hausmann qui considère comme variantes nationales « *le français de France, le français québécois, le français belge, le français suisse et les français d'au moins 12 pays africains* » (Hausmann, 1986, dans Francard, 1998, p. 13) ; cette perspective unitariste laisse la place à une remise en question de l'existence d'un « français belge » depuis les années 90, notamment grâce aux travaux sur le français en Belgique de Michel Francard et Jean-Marie Klinkenberg (Francard, Lambert, et Berdal-Masuy, 1993 ; Blampain, Klinkenberg, Wilmet, et Goosse, 1997).

En 1998, Francard questionne l'existence d'un français de Belgique unitaire. Il écrit ainsi que « *malgré une longue tradition "unitariste" dans les études portant sur le français de Belgique, des travaux récents sur le français en Belgique (Lafontaine, 1991, Francard, 1993) ont remis en question l'existence d'un "français belge" commun dénominateur à l'ensemble des francophones de Bruxelles et de Wallonie* » (Francard, 1998, pp. 13-14).

À Bruxelles, le français est « *une langue d'importation récente* » (Francard, 1998, p. 15); Francard indique que la variété de français pratiquée à Bruxelles, empreinte d'une influence flamande plus grande, diffère des variétés parlées en Wallonie bien qu'elle soit souvent identifiée comme *le français de Belgique* par les étrangers. En Wallonie, en revanche, la présence du français est attestée depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle, bien que la majorité de la population wallonne n'ait parlé français que tardivement (Francard, 1998, p. 16).

Francard ne considère pas le(s) français pratiqués en Belgique comme une variété nationale, car selon lui, la reconnaissance de ce statut impliquerait de remplir trois conditions essentielles : « *premièrement [...] une reconnaissance institutionnelle, ensuite [...] une autonomie par rapport à d'autres variétés proches, et finalement [...] une légitimité reconnue par rapport à toute autre variété de référence* » (Francard, 1998, p. 17). Et d'ajouter plus loin que « *la troisième condition est encore loin d'être satisfaite, comme en témoigne la littérature qui traite de l'insécurité linguistique des francophones de Belgique* » (Francard, 1998, p. 18).

Jean-Marie Klinkenberg remet, lui aussi, en question la perspective unitariste de la langue française et se pose en faveur d'une perspective polynomique du français. Dans *La légitimation de la variation linguistique*, il écrit que l' « *invincible unité du français est bien sûr un effet de discours, de construction* » (Klinkenberg, 2002, p. 22). Selon cet auteur, c'est dans les pays francophones périphériques où les tendances puristes sont plus présentes, ce qui est une conséquence de l'insécurité linguistique.

Ainsi, la question de l'identité du français de Belgique semble intrinsèquement liée à une insécurité linguistique de ses locuteurs, ce qui a constitué la base de notre interrogation dans le cadre de ce travail.

## **1.2. Brève perspective diachronique du français de Belgique**

Langue officielle dès la naissance du pays en 1830<sup>1</sup>, le français est présent sur le territoire belge depuis plusieurs siècles, mais de manière fluctuante selon qu'on se situe en Wallonie ou à Bruxelles.

Considérons tout d'abord la situation en Wallonie. Dans *Le parler français de Belgique*, Ladislava Miličková (1996) présente une division linguistique de la Wallonie en quatre parties : la Wallonie occidentale (qui correspond au domaine du dialecte picard), la Wallonie centrale (domaine du wallon namurois et du wallo-picard), la Wallonie orientale (domaine du wallon liégeois) et la Wallonie méridionale (domaine du wallo-lorrain et du lorrain). Les parlers de ces régions sont issus de la langue d'oïl et comportent un fort substrat germanique.

Bien que les linguistes estiment aujourd'hui qu'il est assez difficile de se faire une idée exacte sur les origines du wallon et du français en Wallonie, on peut relier la présence de ces langues à l'histoire des territoires dont il est question. Dès 600 av. J.-C., les territoires de l'actuelle Belgique sont occupés par les Belges, de langue celtique mais fortement germanisés. Ces territoires sont ensuite conquis par César, au II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. et le processus de romanisation commence, comme dans le reste de la Gaule.

S'en suivent, entre le II<sup>ème</sup> et le VI<sup>ème</sup> siècle diverses invasions, notamment germaniques et franques, qui vont laisser des traces linguistiques, entre autres dans les toponymes (Miličková, 1996).

---

1 Francard indique que « *Dans la Constitution dont s'est doté l'État belge lors de sa création en 1830, le statut de "langue nationale" a été reconnu pour le français, le néerlandais et l'allemand; mais à ce moment, seul le français se voit attribuer le titre de langue officielle* » (Francard, 1998, p. 14).

Au Moyen Âge, le français commence à gagner du terrain en Wallonie. Progressivement, le français remplace le latin et, au XVI<sup>ème</sup> siècle, sous Charles Quint, il est utilisé comme langue administrative. Pendant plusieurs siècles, que ce soit sous domination autrichienne, française ou plus tard, à l'indépendance en 1830, le français garde une présence administrative et officielle mais reste pratiqué d'une minorité de gens instruits.

Choisi comme langue nationale lors de la rédaction de la première Constitution belge en 1830, le français continue de coexister avec les dialectes flamands et wallons et reste une langue presque étrangère pour la majorité de la population jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle où le monolinguisme wallon commence à disparaître au profit d'un monolinguisme français avec connaissance passive du wallon et du picard (Miličková, 1996).

De même, la population bruxelloise, au moment de l'indépendance du pays en 1830, parle en majorité le flamand. La présence du français y reste en réalité très minoritaire jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, en revanche, Bruxelles est en nette majorité francophone et le nombre de francophones continue d'augmenter (Leclerc, 2024).

## **1.3. Caractéristiques linguistiques du français de Belgique**

### **1.3.1. Notion de belgicisme**

Présent majoritairement en Wallonie et à Bruxelles, le français est pratiqué en Belgique avec des caractéristiques grammaticales, lexicales, phonétiques et phonologiques qui diffèrent de la variété standard pratiquée en France.

La littérature fait état de variations importantes entre la variété de français pratiquée à Bruxelles et celles pratiquées en Wallonie<sup>2</sup> ; néanmoins, nous avons choisi ici de nous limiter à des généralités communes à l'ensemble de ces deux territoires sur lesquelles il était impossible de faire l'impasse. Il est à noter cependant que l'objet de ce travail n'est pas une description du français en Belgique mais bien une analyse de l'insécurité linguistique et de sa potentielle transmission par les acteurs de l'institution scolaire.

---

2 C'est notamment remarquable dans *Le Français en Belgique. Une langue, une communauté* (Blampain et al., 1997), qui consacre des chapitres bien distincts au français pratiqué en Wallonie et celui pratiqué à Bruxelles. Les articles de ces auteurs établissent également des différences notoires entre les français pratiqués dans ces deux zones géographiques.

Lorsqu'on évoque le français de Belgique, le terme « belgicisme » s'invite bien souvent dans le débat. Le belgicisme est défini par le CNTRL comme étant « 1. mot ou tour propre au français des Belges » ou « 2. manière belge de parler ou d'écrire le français » (CNTRL, s. d.).

Il peut donc désigner d'une part un mot dont l'existence est limitée à la Belgique ou d'autre part, une manière plus globale de s'exprimer propre aux locuteurs belges.

Le mot « belgicisme » apparaît pour la première fois en 1811, dans un ouvrage d'A. Poyart intitulé *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans le langage français*. L'ouvrage conçoit les belgicismes comme des fautes que commettent fréquemment les Belges en parlant la langue française ou en l'écrivant (Poyart et Tarte, 1811). Comme le présente André Bénit dans *L'insécurité linguistique des francophones périphériques : le cas de la Belgique*, le terme belgicisme garde pendant des années une notion péjorative et reste associé à une erreur, un usage impropre, une déformation du français standard (Bénit, 2000). Jusque dans les années 1970, avec la parution d'ouvrages du type « Ne dites pas... dites... »<sup>3</sup> ou les *chasses aux belgicismes*<sup>4</sup>, un purisme ayant pour but de défendre la langue et la culture françaises persiste. Il est à noter que ce purisme n'est pas seulement le fait d'auteurs français mais aussi d'auteurs belges, devenus les chasseurs de leurs propres erreurs.

À la fin des années 1970, on peut noter une légère évolution avec la définition de « belgicismes de bon aloi », soit de belgicismes acceptables, proposée par Doppagne<sup>5</sup>.

### 1.3.2. Caractéristiques grammaticales

Les caractéristiques syntaxiques et morphologiques propres aux français de Belgique sont sans conteste les moins aisées à définir. La part de morphologie et de lexique est discutée par les linguistes dans de nombreux cas. Dans *Le français en Belgique*, nous retrouvons, sous forme d'inventaire, des caractéristiques typiques des parlers belges qui ne sont pas attestés dans la langue de référence (Blampain et al., 1997, pp. 188-193). Les auteurs citent notamment l'emploi de périphrases (par exemple, « avoir bon » pour se sentir bien ou « avoir dur » pour être en difficulté), des utilisations

---

3 Des nombreux ouvrages de ce type ont été créés et continuent à être créés afin de corriger les erreurs des francophones. Par exemple, *Ne dites pas... Dites...*, Omer Englebert et André Thérive, 1942. *Évitez de dire... Dites plutôt*, Bernard Laygues, 2003.

4 Nous nous référons ici aux ouvrages des auteurs Hanse, Doppagne et Bourgeois-Gielen *Chasse aux belgicismes* (1971) et *Nouvelle chasse aux belgicismes* (1974).

5 Albert Doppagne sort en 1979 un ouvrage intitulé *Belgicismes de bon aloi* dans lequel il fait un plaidoyer sympathique des belgicismes courants.

absolues de verbes transitifs (par exemple « goûter » pour « avoir bon goût »), des variations au niveau des pronoms, des prépositions et conjonctions, des commutations ou des locutions idiomatiques.

Deux autres caractéristiques syntaxiques souvent relevées sont la place de l'épithète qualificative, plus fluctuante que dans le français de référence, et l'empiétement de savoir sur pouvoir. Ainsi, par imitation germanique ou par archaïsme, l'usage de *savoir* et *pouvoir* diffère dans le français de Belgique. Pour exprimer la capacité ou la possibilité, le locuteur belge emploiera le semi-auxiliaire « savoir » et réservera l'emploi de « pouvoir » à la notion d'autorisation.

### **1.3.3. Caractéristiques lexicales**

C'est au niveau de la composante lexicale que bien souvent on identifie avec plus d'aisance les belgicisms, vus ainsi comme des mots employés seulement en Belgique.

Dans le chapitre 10 de l'ouvrage *Le français en Belgique*, les belgicisms lexicaux sont classifiés comme suit (Blampain et al., 1997) :

- développements indigènes : des mots se forment en Belgique, en parallèle de l'évolution du français en France, par dérivation ou composition. Ces mots peuvent être absents du lexique français pratiqué en France ou revêtir des significations différentes.
- développements allogènes : sous l'influence des langues voisines, le français de Belgique a importé de l'allemand et du flamand des mots qui ne sont pas employés en France. On notera aussi des emprunts à l'anglais non attestés dans le français de référence.

En outre, dans différents domaines, le français de Belgique comporte des vocables qui ne sont que peu, voire pas du tout, utilisés de l'autre côté de la frontière. Dans *Particularités lexicales du français de Belgique*, Jaromír Kadlec établit les domaines d'emploi suivants : l'administration, le travail, l'enseignement; qui sont des domaines dans lesquels la réalité extralinguistique diffère de la réalité française, ce qui entraîne le besoin de termes spécifiques distincts des termes français (Kadlec, 2005). Le langage du travail et celui du monde juridique comportent également des termes dont l'existence n'est pas attestée en France.

### 1.3.4. Caractéristiques phonétiques et phonologiques

Dans *Le français en Belgique*, les auteurs établissent comme caractéristique phonétique du français de Belgique une certaine lenteur du débit, du rythme et de l'intonation (Blampain et al., 1997). Cette lenteur est corrélée à un certain relâchement de la tension musculaire des organes articulatoires chez les locuteurs belges francophones.

Ce manque de tension entraîne également un manque de netteté d'éléments phonétiques, vocaliques ou consonantiques, souvent articulés en outre, à l'arrière de la bouche. La lenteur, souvent observée et même moquée par les locuteurs du français standard, est en corrélation avec un plus grand nombre de voyelles longues ou semi-longues.

Il est à noter également la persistance de paires minimales telles que « brin » et « brun » avec le maintien de la distinction entre les voyelles nasales [ɛ̃] et [œ̃] dont l'opposition a été neutralisée dans la variété de référence.

Une autre caractéristique phonétique du français de Belgique est l'absence de la semi-consonne [ɥ] prononcée [w] par les locuteurs francophones de Belgique.

En ce qui concerne les traits phonologiques, de nombreuses oppositions de durée vocalique sont pertinentes dans les français régionaux de Belgique; on peut citer à titre d'exemple l'opposition /i/ et /i:/ (dans ami / amie) ou /a/ et /a:/ (dans patte / pâte).

## 2. L'insécurité linguistique

### 2.1. Définition

Le père de la notion d'insécurité linguistique est William Labov, qui la présente pour la première fois en 1966 (Labov, 1966, dans Dassargues, 2015, p. 57). Bien qu'il ne l'ait pas réellement théorisée, il utilise fréquemment cette notion dans ses ouvrages. Linguiste américain, professeur à l'Université de Pennsylvanie, Labov étudie les variations linguistiques avec en trame de fond, les différences sociales entre les locuteurs.

Pour Labov, l'insécurité linguistique désigne la conscience qu'un locuteur a de l'écart entre sa production linguistique et la norme donnée. Cette insécurité linguistique peut se manifester par un sentiment de doute du locuteur envers ses pratiques (Labov, 1976, dans Dassargues, 2015, p. 58).

Dans la préface de *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Klinkenberg discute les idées de Labov en énonçant qu' : « *il y a insécurité lorsque le locuteur a d'une part une image nette des variations légitimes mais que, d'autre part, il a conscience de ne pas s'y conformer en tous points. [...] La sécurité est par contre assurée quand l'utilisateur conforme naturellement ses énoncés à la norme (et aussi dans le cas où il ne le fait pas, mais sans qu'il ait une conscience nette de déroger à la règle)* » (Francard et al., 1993, p. 6).

Parmi les locuteurs étudiés par Labov, ceux issus de la petite bourgeoisie, qui visent à adopter les codes de la classe sociale supérieure, constituent la classe sociale qui a une insécurité linguistique plus marquée. Labov indique que cette classe sociale manifeste « *une large variation stylistique, un effort conscient de correction – qui peut aller jusqu'à l'hypercorrectisme – et une tendance à adopter les marques de prestige* » (Labov, 1976, dans Francard et al., 1993, p. 12).

Le concept d'insécurité linguistique sera par la suite développé et appliqué à diverses situations, et, en ce qui concerne le cas des francophones de Belgique, au travers d'une enquête menée dans les années 90 par des linguistes belges.

## 2.2. Insécurité linguistique : le cas des francophones de Belgique

En tant que locuteurs d'une zone périphérique, les locuteurs francophones de Belgique sont sujets à l'insécurité linguistique. Les représentations qu'un locuteur se fait de sa propre production linguistique ou de ce qu'il estime être la norme forgent ce que Francard appelle « un *“imaginaire linguistique” dans lequel les locuteurs puisent lorsqu'il s'agit d'évaluer leurs propres productions linguistiques ou celles d'autres locuteurs, d'explicitier les normes qu'ils reconnaissent, de désigner les modèles qu'ils prétendent imiter ou rejeter, de hiérarchiser les variétés linguistiques* » (Francard et al., 1993, p. 9).

Le sentiment d'insécurité linguistique d'un locuteur peut être observé de diverses réactions négatives selon les individus. Ces réactions peuvent ainsi aller d'un mutisme complet, rare, à un effort conscient de corrections de la production (Dassargues, 2015).

Dans les années 1990, des linguistes belges francophones se penchent sur la question de l'insécurité linguistique<sup>6</sup>, pointant l'absence d'enquête sociolinguistique (puisque la majorité des études sur le français de Belgique jusque dans les années 80 s'inscrivaient dans une tradition normative ou tout au plus descriptive sur les particularités lexicales ou phonétiques).

Michel Francard, tout d'abord, remet en question l'hypothèse de chercheurs français qui établirait un lien entre situation de diglossie et insécurité linguistique; en d'autres termes, les locuteurs qui pratiquent régulièrement un dialecte seraient victimes d'une plus grande insécurité linguistique. En 1989, il émet l'hypothèse qui a constitué le point de départ du présent travail; « *ce serait l'institution scolaire qui générerait l'insécurité linguistique en développant à la fois la perception des variétés linguistiques et leur dépréciation au profit d'un modèle mythique et inaccessible (le français standard, le français normé). En d'autres termes, la domination symbolique à l'œuvre dans ce cas serait celle d'une norme fictive (LE bon français), exogène (toujours située en dehors de la communauté) et légitimée par l'institution scolaire* » (Francard et al., 1993, p. 13).

Par ailleurs, l'enquête qu'il mène et publie en 1993 établit divers profils de l'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique. Une première

---

6 En 1993, Michel Francard, Joëlle Lambert et Françoise Masuy publient les résultats d'une enquête de fond sur l'insécurité linguistique des locuteurs francophones en Communauté française de Belgique (Francard et al., 1993). Cette enquête a constitué un élément de référence-clé pour notre travail.

caractéristique présentée est la sujétion linguistique à la France : « *Le français de Paris est généralement considéré comme la variété légitime* » (Francard et al., 1993, p. 14). Il observe également deux attitudes opposées; d'une part les locuteurs reconnaissent un prestige à la variété dominante (celle de Paris), d'autre part, ils renversent la hiérarchie de valeurs.

Un deuxième élément-clé de l'insécurité linguistique des francophones de Belgique est l'auto-dépréciation des pratiques linguistiques. Diverses attitudes sont présentées par Francard : le souhait d'améliorer ses pratiques, la volonté de s'appropriier les formes légitimes (surtout présent chez les femmes), le dénigrement systématique, les stratégies d'accommodation... Ces attitudes varient géographiquement et socialement ce qui fera dire plus loin à Francard que « *de la même manière qu'il faut dénoncer le mythe d'un "parler belge", uniforme de Bruxelles à Arlon et de Mouscron à Verviers, il n'existe pas non plus une "insécurité linguistique belge" [...] L'insécurité linguistique est multiforme* » (Francard et al., 1993, p. 18).

Un troisième élément à relever est la mise en place de stratégies de compensation; ainsi Francard observe chez certains locuteurs (notamment des enseignants liégeois) une prise de distance par rapport à la norme française parisienne, qu'ils n'apprécient pas. Ils donnent également à la langue de référence française des attributs péjoratifs et valorisent au contraire leur variété, la trouvant plus chaleureuse, plus correcte, plus agréable. Cette attitude, bien qu'elle semble plus positive, témoigne elle aussi, selon Francard, d'une insécurité linguistique.

En bref, les trois manifestations principales de l'insécurité linguistique chez les francophones vivants en Belgique et scolarisés sur le territoire de la Communauté française (actuelle Fédération Wallonie-Bruxelles) sont :

- la sujétion linguistique à la France, soit le fait de considérer « le français de Paris » plus légitime et les autres variétés dans une relation de subordination ;
- les attitudes dépréciatives des locuteurs à l'égard de leurs propres pratiques, considérées comme non-légitimes (citons notamment la présence d'un accent régional ou l'usage de belgicisms) ;
- la mise en place de stratégies de compensation, soit d'une valorisation des variétés régionales.

Dans la rédaction de notre questionnaire, nous avons cherché à observer ces trois manifestations dans les réponses que les enseignants ont bien voulu nous fournir.

### **2.3. Insécurité linguistique et institution scolaire**

Dans la préface de *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Klinkenberg indique que « *Dans les variétés de parler constituant une langue, il en est qui assurent un pouvoir symbolique à ceux qui en ont la maîtrise; ces variétés sont dites légitimes. D'autre part, tous les membres d'une communauté linguistique ne sont pas capables de maîtriser de la même manière toutes les variétés* » (Francard et al., 1993, p. 6).

Dans les années 1990, l'enquête est menée par Michel Francard pour étudier l'insécurité linguistique des francophones scolarisés sur le territoire de la Communauté française de Belgique. Cette enquête a mis en évidence divers éléments caractéristiques de l'insécurité linguistique des locuteurs belges, notamment la sujétion linguistique à la France (Francard et al., 1993).

Comme dit dans le chapitre précédent, à la lecture des articles à ce propos, un élément a particulièrement retenu notre attention. Comme le présente Alix Dassargues dans l'article *(In)sécurités linguistiques des francophones en Belgique*, l'enquête de Francard a mis « *en avant le lien qui existe entre le niveau de scolarisation des informateurs et leur sentiment de sécurité/insécurité* » (Dassargues, 2015, p. 60).

Nous avons décidé de nous intéresser particulièrement à ce dernier point en cherchant d'une part, comment la littérature explique ce lien entre insécurité linguistique et institution scolaire et quelles hypothèses ont été émises à ce propos et d'autre part, en orientant notre partie pratique vers le potentiel renforcement de l'insécurité linguistique par les enseignants de français langue maternelle, en Belgique francophone, à l'heure actuelle.

Étonnamment, selon les résultats de l'enquête de 1993, l'insécurité linguistique ne s'accroît pas suite à la connaissance d'un dialecte mais par contre, il est proportionnel au niveau de scolarisation. Ainsi, Michel Francard écrit que « *l'institution scolaire dans le monde francophone [accroît] l'insécurité linguistique en développant à la fois la perception des variétés linguistiques régionales et leur dépréciation au profit d'un modèle mythique et inaccessible (le "bon" français, souvent assimilé au "français de Paris")* » (Francard, 1997, p. 173).

Il nous semblait curieux que l'institution scolaire en Belgique francophone, au lieu de susciter un regard critique sur les variétés de français et/ou de valoriser les variétés de français parlées en Belgique, favorise au contraire, consciemment ou inconsciemment, l'insécurité linguistique des locuteurs. Klinkenberg souligne une inattendue contradiction : « *l'école, en principe libératrice, aggrave l'insécurité linguistique* » (Francard et al., 1993, p. 7).

L'école donne une connaissance de la norme standard; cette norme, c'est le français pratiqué en France. En transmettant la connaissance de la norme de France, elle participe à l'insécurité linguistique. L'enquête menée dans les années 90 nous a inspirée pour réaliser, à notre échelle, une petite enquête sur les pratiques des enseignants de langue française en Belgique francophone. Environ 30 ans après cette enquête, nous désirions observer les discours épilinguistiques des enseignants et évaluer, à travers ces discours, dans quelle mesure ceux-ci créent, participent ou renforcent l'insécurité linguistique de leurs étudiants.

## 3. Enseignement et politique linguistique en Belgique francophone

### 3.1. La Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) : état des lieux et politique linguistique

La Fédération Wallonie-Bruxelles, abrégée en FW-B, est l'institution belge en charge des diverses compétences concernant les francophones de Wallonie et de Bruxelles. Elle couvre une population estimée à 4 684 264 habitants (Direction de la Recherche, 2023).

La FW-B réalise ses missions au travers d'un Parlement, d'un gouvernement et de services publics. Ses compétences sont définies par la Constitution belge et les différentes réformes institutionnelles et concernent principalement :

- la Culture ;
- l'Enseignement, la Recherche scientifique et la Formation ;
- l'Aide à la Jeunesse ;
- le Sport ;
- les Maisons de Justice ;
- l'emploi des langues.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente pour ce dernier aspect de l'emploi des langues dans la Région de langue française tandis que la Communauté flamande l'est pour la Région de langue néerlandaise. En ce qui concerne la Région bilingue de Bruxelles-Capitale et dans les communes à statut linguistique spécial, l'autorité fédérale est seule compétente. Dans la région qui lui incombe, elle « *règle par décret trois aspects de l'emploi des langues* :

- *l'emploi des langues dans les matières administratives ;*
- *l'emploi des langues dans les établissements d'enseignement créés, subventionnés ou reconnus par les pouvoirs publics ;*
- *l'emploi des langues dans les relations sociales entre les employeurs et leur personnel, ainsi que dans les actes et documents des entreprises imposés par la loi et les règlements* » (FW-B., s. d.-c).

La Fédération Wallonie-Bruxelles est également dotée d'un Service de la langue française qui « assure le secrétariat du Conseil supérieur de la langue française et de la politique linguistique, et gère les législations visant à soutenir directement ou via des acteurs relais la promotion et l'enrichissement de la langue française par des actions diverses de sensibilisation, de recherche, ou d'aide linguistique » (FW-B., s. d.-c).

Le Service de la langue française est donc l'organe en charge de la politique linguistique avec des objectifs tels qu'« insérer harmonieusement le citoyen dans la société, lutter contre les exclusions, développer la créativité, éduquer à la tolérance, stimuler la participation de notre économie aux innovations technologiques actuellement les plus porteuses, qui ont toutes à voir avec le langage... » (Direction de la Langue française, s. d.). Ces objectifs sont réalisés à travers d'une part la Direction de la Langue française, chargée de mettre en œuvre la politique linguistique du Gouvernement et d'autre part, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique, qui ne sont autres qu' « un groupe de citoyens et d'experts dont la mission est de donner des avis au Gouvernement sur les axes de sa politique linguistique » (Direction de la Langue française, s. d.).

Concernant les variétés du français de Belgique, si la Fédération Wallonie-Bruxelles se déclare en faveur du maintien et au renforcement de la diversité linguistique (Conseil de la langue française et de la politique linguistique, 2019), rien ne fait explicitement état d'une volonté de défendre ou valoriser les variétés du français de Belgique face à la langue standard dans les Propositions du Conseil de la langue française et de la politique linguistique pour la prochaine Déclaration de politique communautaire.

## **3.2. Formation initiale des enseignants de français en FW-B**

La Fédération Wallonie-Bruxelles est en charge de 3 028 établissements scolaires, tous types d'établissements compris. Dans ce cadre, les aspirants à l'enseignement ont plusieurs possibilités pour accéder au métier de professeur. Selon le niveau d'enseignement dans lequel ils souhaitent exercer, leur agrégation et leur parcours d'études seront différents. Il est à noter que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne fonctionne pas, à l'inverse d'autres pays européens, avec un système de concours.

Ainsi, lorsqu'on souhaite enseigner à l'école primaire ; il convient de suivre une formation d'instituteur primaire, laquelle est non universitaire et correspond à un diplôme de licence européen – aussi appelé Bachelor (Commission européenne, s. d.) –, soit à trois ans d'études supérieures.

Les institutions qui délivrent ces formations sont appelées de Hautes-Écoles et relèvent de l'Enseignement supérieur non universitaire. L'agrégation est incluse dans le diplôme et l'accès à la profession est immédiat, sans concours, après l'obtention du diplôme.

Il en va de même pour les enseignants souhaitant exercer ce qui est appelé en Fédération Wallonie-Bruxelles l'enseignement secondaire inférieur. Les enseignants de ce niveau ont pour formation initiale une licence de trois ans d'études non-universitaires dans une spécialité de leur choix (sciences, sciences humaines, langues modernes, etc.) et l'agrégation pour l'enseignement secondaire inférieur est obtenue en même temps que le diplôme<sup>7</sup>.

La formation des instituteurs primaires ou des agrégés pour l'enseignement secondaire inférieur comporte des cours de méthodologie, de pédagogie et de psychopédagogie, des cours concernant les disciplines enseignées et de nombreux cours pratiques et stages. C'est une formation pratique qui met l'accent sur les compétences professionnelles des enseignants.

Les candidats pour l'enseignement secondaire supérieur, en revanche, doivent suivre une formation universitaire d'une durée de cinq ans. Cette formation est plus théorique et conduit à l'obtention d'un master et d'une agrégation pour l'enseignement secondaire supérieur.

Dans les deux cas, enseignement supérieur de type court (trois ans) ou de type long (cinq ans), les diplômés obtiennent en plus de leur diplôme une agrégation qui leur garantit l'accès à la profession. L'agrégation associée au diplôme de type court se nomme *Agrégation pour l'enseignement secondaire inférieur*, abrégé en AESI, et permet d'enseigner aux élèves des trois ou quatre premières années d'enseignement

7 Une précision terminologique s'impose ici. En Belgique, le diplôme qui requiert trois ans d'études universitaires ou non-universitaires est généralement appelé « bachelier », traduction de l'anglais « bachelor »; et non « licence » ce qui diffère de la terminologie utilisée en France et prête à confusion. En revanche, le diplôme qui requiert cinq ans d'études universitaires ou non-universitaires, aujourd'hui appelé « master » en Europe, s'appelait « licence » avant 2007, raison pour laquelle nous avons évité ce terme auprès des enseignants belges. L'appellation « bachelier » figurera donc dans l'enquête adressée aux enseignants belges et doit s'entendre dans le sens européen, soit « diplôme supérieur d'une durée de trois ans ».

secondaire. L'agrégation associée au diplôme de type long se nomme *Agrégation pour l'enseignement secondaire supérieur*, soit AESS et permet d'enseigner aux deux ou trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur. Ces abréviations AESI et AESS sont très communes dans le monde de l'enseignement belge francophone et elles figureront dans les questions de notre enquête.

## 4. Enquête

Le point de départ de notre enquête a été notre surprise dans les premières lectures sur l'insécurité linguistique<sup>8</sup> de textes dans lesquels il était mentionné que l'École, en tant qu'Institution, pouvait être un facteur qui renforce l'insécurité linguistique. La question de l'insécurité linguistique des francophones de Belgique était un sujet que nous souhaitions traiter et nous avons alors choisi de le traiter en lien avec l'institution scolaire.

La recherche d'ampleur menée par Michel Francard dans les années 90 a ainsi démontré un lien entre insécurité linguistique et degré de scolarisation. Par ailleurs, dans les résultats de cette grande enquête, Francard se demande si « *les manifestations du sentiment d'insécurité linguistique, dont on sait qu'elles connaissent d'importantes fluctuations selon les régions et les profils socio-culturels, évoluent [...] également dans le temps.* » (Francard et al., 1993, p. 21).

Plus de trente ans plus tard, nous avons voulu traiter la question d'une potentielle transmission ou d'un renforcement de l'insécurité linguistique par les enseignants. Nous nous sommes demandé quels rapports les enseignants entretenaient avec leur propre insécurité linguistique et dans quelle mesure leur formation initiale leur avait fait prendre conscience de ce phénomène et permis de mieux valoriser les variétés de français qu'ils pratiquent. Nous voulions aussi observer si les professeurs de français avaient des discours qui, de manière consciente ou inconsciente, pouvaient contribuer à renforcer l'insécurité linguistique de leurs élèves.

Nous avons choisi de nous adresser aux enseignants de langue maternelle exclusivement et d'observer leurs croyances, leurs discours sur la langue et leurs pratiques de classe. Nous avons également souhaité les interroger sur leur formation initiale en tant que facteur d'insécurité linguistique ou au contraire, de valorisation des variétés du français pratiquées en Belgique.

---

8 À ce propos, on peut citer notamment Alix Dassargues dans (In) sécurités linguistiques francophones en Belgique : du taux d'insécurité aux facteurs d'(in) sécurité, 2015, et Michel Francard dans L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique, 1993, tous deux cités dans la partie théorique.

## 4.1. Modalité de l'enquête

Notre enquête a été menée en deux temps ; tout d'abord nous avons proposé une enquête quantitative à travers un questionnaire informatisé diffusé auprès d'un maximum d'enseignants. Dans un second temps, nous avons recueilli des témoignages d'enseignants lors d'interviews individuelles.

### 4.1.1. Enquête quantitative

L'enquête quantitative a pris la forme d'un questionnaire à choix multiples diffusé numériquement à l'aide de l'outil Google Form. Les questions avec les pourcentages des réponses peuvent être consultées sur le Tableau 2. Les réponses individuelles se trouvent sur le Tableau 3. Pour chaque question, on a veillé à proposer un nombre de réponses pair afin d'éviter une réponse médiane systématique qui aurait limité la pertinence des informations. Le questionnaire a été divisé en cinq sections.

La première section comporte deux questions de profilage ; l'une concernant le niveau de diplôme des répondants (complétée par une sous-question facultative dans le cas où le diplôme du répondant ne serait pas dans la liste donnée) ; l'autre concernant leur nombre d'années d'expérience.

La deuxième section traite du rapport que le répondant a avec la langue française en termes d'attitudes. Dans cette section, le choix de réponse porte toujours sur le degré d'importance que le répondant donne à l'affirmation. À travers les affirmations, nous avons tenté d'observer des manifestations de l'insécurité linguistique comme la sujétion à la France (S2Q2) ou les stratégies d'accommodation (S2Q5 et S2Q6); d'un certain purisme linguistique (S2Q7) ; ou en revanche l'absence de ces manifestations (S2Q4).<sup>9</sup>

La troisième section propose différentes affirmations sur la langue et demande au répondant de marquer son adhésion au propos (pas du tout d'accord, plutôt pas d'accord, plutôt d'accord, tout à fait d'accord). La première question de la section (S3Q1) porte sur la connaissance consciente des différences entre les variétés pratiquées en Belgique et en France. Sont ensuite proposées des affirmations sur la légitimité des variétés pratiquées en Belgique (S3Q2), la perspective sur les belgicisms (S3Q5) et leur place dans l'institution scolaire (S3Q3, 4 et 6). Les dernières questions portent sur

---

<sup>9</sup> Notons que pour traiter les réponses, nous avons choisi de regrouper ces quatre choix en deux : d'accord / pas d'accord, important / pas important ou favorable / pas favorable afin de traiter les données de manière plus nette.

la valeur des variétés pratiquées en Belgique (S3Q7 et 8) et sur l'attitude à adopter (S3Q9).

La quatrième section porte sur la place donnée au concept d'insécurité linguistique lors des études du répondant (S4Q1 et 2), la perception que le répondant a de sa propre insécurité linguistique (S4Q3 et 4) et les changements éventuels que ses études ont apportés sur son insécurité linguistique (S4Q5 et 6).

La cinquième et dernière section porte sur les pratiques de classe du répondant. Ainsi, des questions lui sont posées sur l'origine des documents qu'il propose à ses élèves (S5Q1, 2 et 3), sur l'évitement de documents comportant des belgicisms (S5Q4) et sur la valorisation des belgicisms au sein de la classe (S5Q5 à 7).

Le questionnaire se conclut par une question ouverte afin de laisser l'opportunité au répondant de partager une réflexion ou une remarque. Il a également été proposé à des volontaires de laisser leur adresse e-mail afin d'être recontacté pour une interview.

#### **4.1.2. Enquête qualitative**

Suite à l'enquête quantitative, nous avons eu l'opportunité d'interviewer trois enseignants volontaires. Ces interviews ont été menées en ligne (deux visioconférences sur Zoom et un appel sur WhatsApp) et ont eu une durée approximative de 30 minutes.

Lors de ces interviews, nous avons souhaité approfondir les thématiques du français correct et de la pureté supposée de la langue française, la question des belgicisms et de leur valorisation en classe et enfin la connaissance du concept d'insécurité linguistique.

### **4.2. Population visée**

L'objectif de cette première enquête était de récolter un maximum de données auprès d'enseignants de français langue maternelle. Nous l'avons destinée aux instituteurs primaires, bacheliers et masters exerçant en Fédération Wallonie-Bruxelles, sans distinction de genre, d'âge, ni de région d'origine. Nous avons établi comme objectif de recueillir entre 30 et 50 réponses. En réalité, l'enquête a permis d'interroger 54 personnes.

Pour le profilage des répondants, nous avons veillé à respecter au maximum la vie privée de chacun. Nous avons seulement récolté les deux données qui nous semblaient

les plus pertinentes : le type de diplôme du répondant et son nombre d'années de carrière.

En ce qui concerne le niveau de diplôme (voir Tableau 1) : 20,4 % des répondants ont un diplôme d'instituteur primaire, 46,3 % de bachelier, 27,8 % de master et 5,6 % ont répondu autre (parmi ces réponses, on retrouve des personnes qui ont étudié les langues romanes ou ont un diplôme d'instituteur maternel).

Plutôt que de demander l'âge des répondants, nous avons privilégié leur nombre d'années de carrière qui nous semblait plus significatif. Nous souhaitons voir si des tendances, telles qu'une plus grande insécurité linguistique par exemple, se dégagent en fonction du nombre d'années d'expériences.

Tous diplômes confondus, nous avons obtenu les réponses suivantes (voir Tableau 1) : 29,6 % des répondants enseignent depuis moins de 10 ans<sup>10</sup> ; 37 % entre 10 et 20 ans et 33,3 % depuis plus de 20 ans.

*Tableau 1: nombre de répondants selon formation et ans d'expérience*

S1Q3. Vous enseignez le français à un public natif depuis :	S1Q1. Votre formation de base :				Total
	Instituteur.trice primaire	Bachelier.e / AESI français	Master / AESS français	Autre	
Moins de 5 ans	1 (1.9%)	3 (5.6%)	3 (5.6%)	1 (1.9%)	8 (14.8%)
Entre 5 et 10 ans	1 (1.9%)	4 (7.4%)	2 (3.7%)	1 (1.9%)	8 (14.8%)
Entre 10 et 20 ans	3 (5.6%)	10 (18.5%)	7 (13.0%)	0 (0.0%)	20 (37.0%)
Plus de 20 ans	6 (11.1%)	8 (14.8%)	3 (5.6%)	1 (1.9%)	18 (33.3%)
Total	11 (20.4%)	25 (46.3%)	15 (27.8%)	3 (5.6%)	54 (100.0%)

### 4.3. Manifestations inconscientes de l'insécurité linguistique

Pour traiter les manifestations de l'insécurité linguistique, nous avons voulu nous focaliser sur les manifestations inconscientes. Pour ce faire, nous avons extrait les réponses des participants qui ont déclaré ne pas être sujets à l'insécurité linguistique (83,3 % du total des répondants).

La première manifestation de cette insécurité linguistique que nous avons observée est d'éviter l'usage de belgicisms et régionalismes. En effet, 26,7 % des répondants, soit plus d'un quart, ont indiqué qu'il était important pour eux d'éviter les

<sup>10</sup> Pour traiter les résultats plus facilement, nous avons décidé de regrouper les répondants avec une expérience inférieure à 5 ans et ceux avec entre 5 et 10 ans.

belgicisms (S2Q2). On peut se poser la question de la raison pour laquelle un locuteur voudrait éviter un usage s'il le considère légitime. Cette réponse traduit donc, à notre sens, une illégitimité ressentie des belgicisms.

Lors d'une des interviews, une répondante (R38) nous a livré cette réflexion qui, selon nous, traduit bien ce sentiment d'illégitimité des belgicisms, ou du moins, de certains d'entre eux :

*« donc c'est pour cela que le belgicisme doit être en tout cas limité à certaines personnes. [...] il faut aussi faire attention. Il y a belgicisme, et puis il y a des mots qui sont très populaires, mais qui sont plutôt d'un usage trop familier, donc ceux-là, on essaie de les oublier. » (R38)*

Cette enseignante, en fonction depuis plus de 30 ans au niveau secondaire inférieur, poursuit en classifiant les belgicisms selon leur caractère plus ou moins acceptable à ses yeux. Certains semblent acquérir un peu de légitimité mais on sent bien une insécurité dans son discours :

*« [...] par exemple, [...] quand on veut dépoussiérer, en Belgique, on va chercher sa 'loque à reloqueter'. C'est vraiment un belgicisme, mais un terme du terroir, vraiment, presque trop familier. C'est une expression qui est à mi-chemin entre le wallon et le belgicisme, parce que c'est très familier, et donc c'est ce genre de mots là, on ne peut pas les utiliser. On peut les utiliser entre soi, de manière familière, mais c'est tout. Maintenant, on parle d'un 'ballotin de praline'. Bon, notre ami français ne comprendra peut-être pas de quoi il retourne, mais là, ça devient un belgicisme tout à fait acceptable et que l'on peut utiliser. » (R38)*

Toujours à propos du français pratiqué en Belgique, plus d'un tiers des répondants (37,8 %) a indiqué qu'il était important d'éviter d'avoir un accent belge (S2Q5). Là encore, il semble légitime de s'interroger sur la motivation à parler sans accent belge et même sur la notion d'accent belge, lequel est difficilement définissable puisque les variétés régionales sont si nombreuses sur le territoire belge francophone.

Un certain purisme présent chez ces répondants a également attiré notre attention. Ainsi à la question demandant quelle importance le répondant accordait à la conservation de la pureté de la langue française (S2Q7), 62,2 % ont indiqué important. Ce chiffre élevé est assez remarquable et va au-delà de la simple question de variation linguistique entre la France et la Belgique. Derrière le purisme se cache aussi l'idée de

lutter contre les anglicismes (bien que les variétés de français pratiquées en Belgique admettent plus d'anglicismes<sup>11</sup>) ou les néologismes.

Dans les interviews, nous avons également été confrontée à la présence d'un purisme important. Ainsi, un répondant, instituteur maternel (R19) depuis plus de 20 ans parle d'éviter les anglicismes lorsque nous lui avons demandé sa définition d'un français pur :

« - C'est quoi le français pur pour vous?

- C'est vraiment les premiers mots que l'on apprend dans l'apprentissage des langues. Ne pas utiliser un anglicisme ou un autre mot. » (R19)

Une autre répondante (R38) nous a également parlé d'éviter les anglicismes et a fait preuve d'un discours que nous trouvons puriste :

« - C'est quoi "parler français correctement" pour vous?

- C'est essayer justement d'utiliser des phrases correctes : sujet, verbe et compléments. Ne pas utiliser trop d'argot, trop de mots abrégés, euh, d'anglicismes aussi, quand c'est possible. Il y a de plus en plus d'anglicismes. Notre langue est belle, donc c'est pour ça que je trouve un petit peu dommage de ne pas utiliser la langue française telle qu'elle devrait être. » (R38)

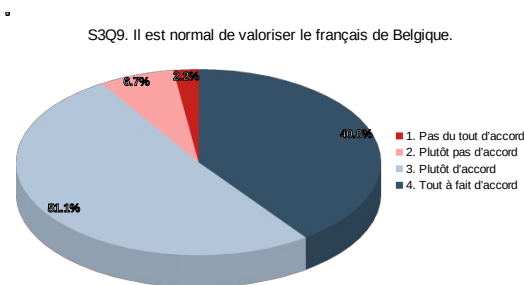
Nous nous sommes demandé si ces discours puristes sont un héritage de la longue tradition puriste et grammairienne belge, très présente jusque dans les années 70; ou s'ils peuvent être liés au phénomène d'auto-dépréciation, cité par Francard comme une des manifestations de l'insécurité linguistique en Belgique francophone.<sup>12</sup>

Enfin, un dernier point qui nous a particulièrement surpris est un paradoxe dans les réponses concernant la valorisation du français de Belgique et des belgicisms. D'une part, les répondants manifestant ne pas être sujets à l'insécurité linguistique se sont montrés en faveur d'une valorisation du français de Belgique (S3Q9), indiquant à 91,1 % qu'il est normal de valoriser le français de Belgique (voir Graphique 1). Pourtant, trois questions plus haut (S3Q6) ils sont 33,3 %, soit un tiers, à répondre que les belgicisms ne doivent pas être valorisés à l'école (Graphique 2).

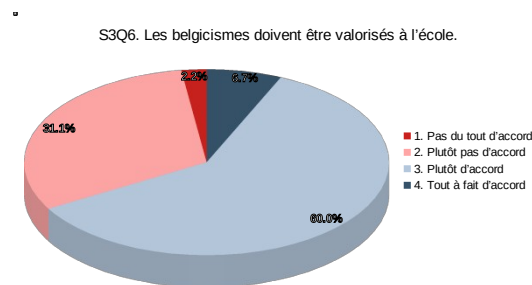
---

11 Cf. partie théorique : 1.3.4. Caractéristiques phonétiques et phonologiques

12 L'auto-dépréciation est une des caractéristiques de l'insécurité linguistique chez les locuteurs francophones de Belgique. Cf. Partie théorique, chapitre 2.2.



Graphique 1 : réponses à S3Q9 parmi ceux qui manifestent ne pas avoir d'insécurité linguistique



Graphique 2 : réponses à S3Q6 parmi ceux qui manifestent ne pas avoir d'insécurité linguistique

Cette incohérence dans les propos nous a semblé, une fois encore, traduire une insécurité linguistique ; d'une part, l'insécurité se manifeste par l'envie de valoriser cette variété mais cette valorisation ne doit pas se faire au sein de l'institution scolaire, comme si l'école était le lieu de défense et de valorisation du « bon français ».

Nous retrouvons un discours de ce type en interview chez la répondante 38 qui, lorsqu'on lui a demandé si elle était favorable à l'usage des belgicisms parmi ses élèves, les réduit encore une fois à un français moins noble, à réserver à un contexte familial :

*« Si c'est entre personnes qui se connaissent bien, je dirais qu'il n'y a pas de souci. Si c'est dans un domaine plus formel, si c'est au travail, si c'est face à des personnes que l'on ne connaît pas là mieux vaut utiliser le français, le plus pur, quoi. » (R38)*

#### 4.4. Lien entre insécurité linguistique et niveau de diplôme

Nous avons tout d'abord observé les résultats de l'enquête quantitative en corrélant les réponses et le niveau d'études. Nous souhaitons ainsi voir si des tendances étaient observables et si des hypothèses pouvaient en être dérivées.

Nous avons tout d'abord fait quelques observations sur les répondants qui ont un diplôme d'instituteur primaire ; donc ceux qui participent à la construction des connaissances linguistiques des enfants dans leurs premières années de scolarité.

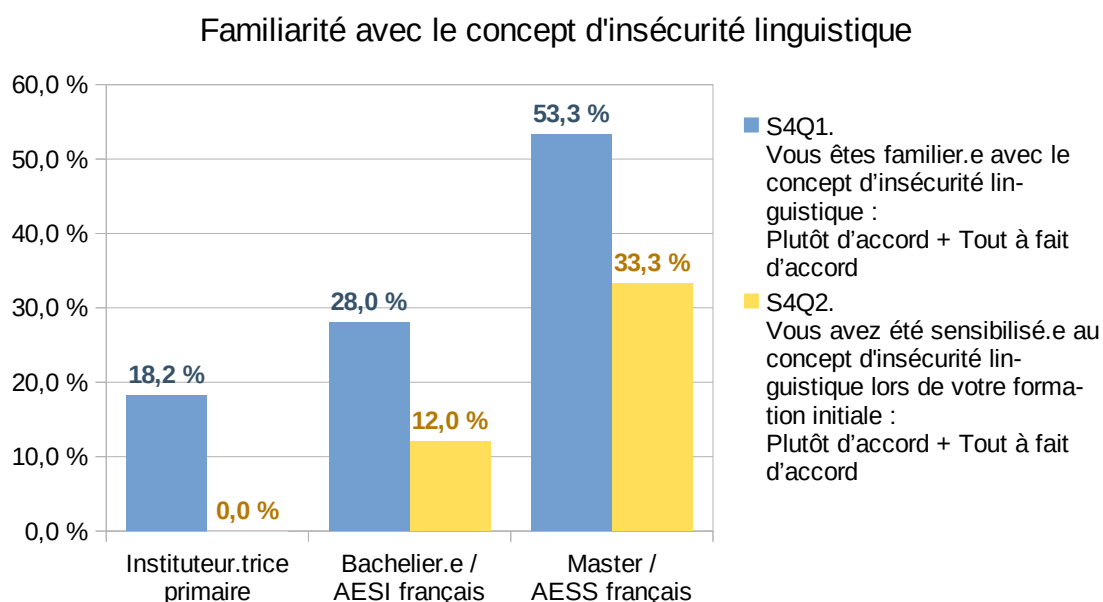
Nous avons ainsi observé un nombre élevé de réponses en faveur d'une valorisation des belgicisms. La quasi-totalité des instituteurs primaires (90,9 %) déclare qu'il est important de valoriser les belgicisms à l'école (S3Q6) et dans toute situation (S5Q6). En revanche, ce pourcentage tombe à 60 % ou moins chez les répondants ayant un autre niveau de diplôme.

Cette tendance a d'ailleurs été également observée lors des interviews que nous avons menées. Deux interviewés étaient instituteurs, un en école primaire (R54) et l'autre en école maternelle (R19), avec une expérience supérieure à 20 ans, et tous deux ont signifié être en faveur d'une intégration naturelle des belgicisms dans les cours, sans qu'il s'agisse d'un sujet spécifique (S5Q5). Par exemple, cet instituteur primaire (R54) nous a dit :

*« Dans un cours spécifique, non. J'accepterais qu'on les utilise et je les utilise. Ils doivent s'intégrer naturellement. On peut signaler si les mots sont belges ou pas. Je le fais automatiquement. [...] Ce serait dommage de tout uniformiser. C'est pour ça que les belgicisms il faut les garder. » (R54)*

En ce qui concerne l'insécurité linguistique, nous avons observé que le groupe avec le niveau d'instruction le plus élevé se déclarait plus familier avec le concept d'insécurité linguistique (S4Q1) : 53,3 % parmi les diplômés de master contre 28 % chez les détenteurs d'un bachelier et 18,2 % chez les instituteurs primaires. Ce même groupe déclarait y avoir été sensibilisé (S4Q2) lors des études (33,3 %) là où les deux autres groupes de répondants avaient des résultats significativement plus bas (12 % pour les bacheliers et 0 % pour les instituteurs primaires). Le Graphique 3 montre ces résultats.

■



Graphique 3 : insécurité linguistique – familiarité et sensibilisation

De même, nous avons observé dans les réponses une tendance à moins surveiller sa façon de parler chez ce groupe au niveau d'instruction plus élevé (S4Q4) : 40 % des

masters disent ne pas surveiller leur façon de parler contre seulement 16 % des bacheliers et 9,1 % des instituteurs primaires. Nous pourrions interpréter cela comme un signe de sécurité.

La conscience des différences de variété entre le français parlé en Belgique et le français standard (S3Q1) est également plus élevée au sein de ce groupe (93,3 % pour les masters contre 88 % pour les bacheliers et 72,7 % pour les instituteurs primaires).

Dans le même esprit, nous trouvons intéressant le commentaire du répondant 42, détenteur d'un master et sensibilisé au concept pendant sa formation :

*« Plutôt que de valoriser ou dévaloriser une variante, je trouve plus judicieux d'enseigner le concept d'insécurité linguistique. »  
(R42)*

Notre hypothèse est la suivante : bien que Francard dans les années 90 ait observé une insécurité linguistique plus grande chez les sujets plus diplômés, il semblerait que depuis lors, les enseignants ayant un niveau de diplôme plus élevé soient moins sujets à l'insécurité linguistique. Le fait que ce concept soit abordé lors de leurs études et qu'ils y soient sensibilisés participerait à une diminution de ce sentiment et, par extension, pourrait se répercuter sur leurs étudiants, diminuant également leur insécurité linguistique.<sup>13</sup>

## **4.5. Lien entre insécurité linguistique et nombre d'années d'expérience**

En ce qui concerne le lien entre l'insécurité linguistique et le nombre d'années d'expérience, nous avons décidé d'opérer des regroupements pour faciliter l'analyse des résultats. Ainsi, nous avons classé les répondants en trois groupes : ceux qui enseignent depuis moins de 10 ans, ceux qui enseignent depuis entre 10 et 20 ans et ceux qui enseignent depuis plus de 20 ans. Nous souhaitons voir quelles étaient les tendances pour ces trois groupes et si des fractures générationnelles pouvaient s'observer.

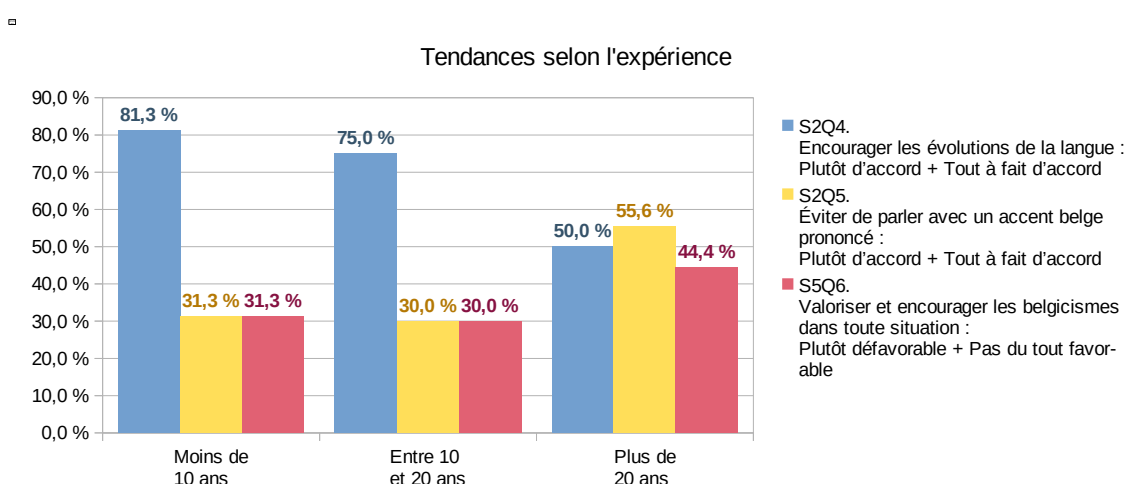
Considérons tout d'abord le groupe qui exerce sa profession depuis plus longtemps : les répondants du groupe « plus de 20 ans de profession ». Tendanciellement ce sont eux qui sont les plus réticents aux évolutions de la langue française (S2Q4) ; 50 % seulement trouvent important d'encourager les évolutions de la

---

<sup>13</sup> Dans ce travail, nous n'avons pas pu étendre la recherche au sentiment d'insécurité chez les étudiants des enseignants que nous avons interrogés; ce qui aurait pu constituer un tout autre travail, d'une plus grande ampleur.

langue contre 75 % pour les 10-20 ans d'expérience et 81,3 % pour les moins de 10 ans d'expérience (voir Graphique 4). Ce sont également les plus expérimentés qui déclarent en majorité vouloir éviter de parler avec un accent prononcé (S2Q5) ; important pour 55,6 % contre environ 30 % pour les autres groupes.

Enfin, au sein de ce groupe, presque la moitié des répondants (44,4 %) ne sont pas favorables à l'idée de valoriser et d'encourager les belgicisms dans toute situation (S5Q6), comme s'il y avait quelque chose de mauvais dans cette façon de parler, quelque chose d'inadéquat et, par conséquent on ne devrait pas l'utiliser dans toute situation. Les autres groupes se trouvent environ 30 %.



Graphique 4 : tendances selon les années d'expérience

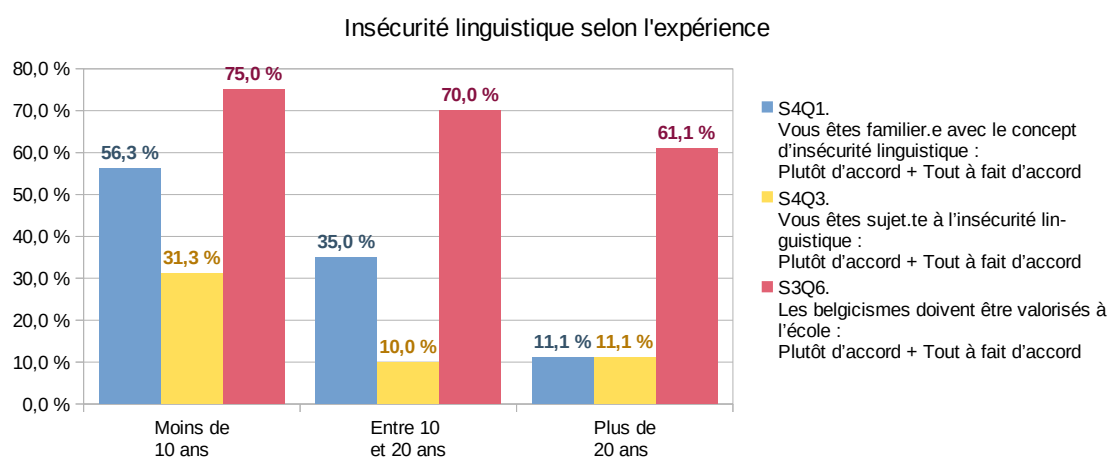
Nous avons retrouvé des discours similaires lors des interviews que nous avons menées<sup>14</sup>. Une professeure interviewée (R38) disait par exemple que la raison pour laquelle il fallait éviter les belgicisms était de faciliter la communication avec des interlocuteurs d'autres régions/pays francophones : « *si on s'adresse à un public de manière générale il y aura des termes que tout un chacun peut interpréter différemment. Si on est face à une personne française ou suisse, ils ne vont pas nécessairement comprendre la même chose, donc c'est pour cela que le belgicisme doit être en tout cas limité à certaines personnes* ». On peut légitimement se demander pourquoi ce serait aux Belges de s'adapter aux autres francophones ? Ceci constitue, à notre avis, le signe d'une insécurité linguistique latente.

En revanche, les répondants avec une expérience moins grande figurent parmi ceux qui sont les plus familiers avec le concept d'insécurité linguistique (S4Q1) : 56,3 % des répondants de ce groupe ont déclaré connaître ce concept, contre 35 % et

14 Cf. Manifestations inconscientes de l'insécurité linguistique

11,1 % pour les autres groupes (voir Graphique 5). Ce sont également eux qui déclarent y être le plus sujets (S4Q3) : 31,3 % de réponses positives contre 10 % et 11,1 % dans les autres groupes. On observe ici une meilleure connaissance de ce concept qui entraîne une meilleure perception de sa propre insécurité. Enfin, ce sont eux qui valorisent le plus l'usage de belgicisms ; 75 % sont d'accord avec le fait de valoriser les belgicisms à l'école (S3Q6) ; on pourrait ainsi envisager un lien entre meilleure conscience de l'insécurité linguistique et volonté de valoriser les variétés différentes de la langue standard.

□



Graphique 5 : insécurité linguistique et valorisation des belgicisms selon l'expérience

La différence entre les groupes de répondants qui exercent depuis moins de 10 ans et plus de 20 ans nous pousse à croire en une diminution progressive du niveau d'insécurité linguistique au fil des années. En effet, les jeunes générations d'enseignants connaissent mieux le concept d'insécurité linguistique, notamment grâce aux travaux de Michel Francard dont les concepts sont plus connus des jeunes générations. Ces jeunes enseignants ont appris à valoriser les variétés de français pratiquées en Belgique et donc leur niveau d'insécurité devrait tendre à baisser. En outre, on peut légitimement supposer que si les jeunes enseignants sont moins sujets à l'insécurité linguistique, ils la transmettront moins à leurs étudiants, par des attitudes inconscientes, comme le faisaient probablement les générations précédentes. Nous pensons, à la suite de ce travail, que l'insécurité linguistique diminue timidement dans la population enseignante francophone de Belgique et bien qu'il y ait encore du travail à faire pour l'éliminer, cette évolution nous semble de bon augure pour le futur.

## 5. Conclusion

Les études sur l'insécurité linguistique des francophones de Belgique, et notamment l'enquête que Michel Francard a menée dans les années 90, ont montré que l'école participait à renforcer l'insécurité linguistique. La façon d'enseigner « le bon français », dans une perspective normative, contribuait à hiérarchiser les façons de parler. D'une part – et nous l'avons retrouvé dans les témoignages de certains répondants à notre enquête – il existait une bonne façon de parler, correcte, normée ; et d'autre part, il y avait des mots, structures, accents, tolérés dans un contexte familial mais ils n'avaient pas leur place à l'école. Ce positionnement de l'institution scolaire transmettait de fait une insécurité linguistique et favorisait les jugements de valeur des locuteurs sur leurs propres productions.

Qu'en est-il de l'insécurité linguistique des francophones de Belgique 30 ans après ces études ? L'école continue-t-elle de diffuser de tels jugements de valeur ? Les enseignants sont-ils plus conscients des phénomènes liés à l'insécurité linguistique ? Mettent-ils en place des pratiques qui valorisent les variétés de français parlées en Belgique ? Ces questions ont constitué la base de notre recherche.

Après ces premiers questionnements sur le sujet, nous avons nourri notre réflexion par la lecture de documents qui ont constitué de vrais piliers théoriques. Citons notamment *Le français en Belgique*, ouvrage de référence par excellence sur les variétés de français pratiquées en Belgique ; ou l'enquête de Michel Francard sur l'insécurité linguistique des francophones de Belgique.

Sur base de ces lectures, nous avons constitué une enquête, à notre échelle, afin d'interroger des enseignants de français langue maternelle. Nous avons investigué selon trois axes principaux :

- le rapport que les enseignants avaient à la langue française et aux variétés pratiquées en Belgique ;
- la place donnée à l'insécurité linguistique dans la formation initiale des enseignants ;
- les pratiques de classe qui favorisent l'insécurité linguistique ou à l'inverse valorisent les variétés de français pratiquées en Belgique.

De ces trois axes, nous avons obtenu de premiers résultats en corrélant les réponses des répondants avec deux éléments de leur profil : leur niveau de formation et leur nombre d'années d'expérience. Nous avons ainsi observé que les enseignants ayant un niveau d'études plus élevé sont généralement plus conscients de l'insécurité linguistique et connaissent mieux le concept. Nous avons aussi remarqué que les enseignants moins expérimentés, donc diplômés depuis moins longtemps, valorisent davantage les variétés de français pratiquées en Belgique et se montrent plus progressistes.

Nous avons remarqué qu'en 30 ans, la situation a changé en faveur d'une diminution de l'insécurité linguistique. Certes, celle-ci reste présente et les enseignants ne connaissent pas tous explicitement le concept. De plus, il reste parmi eux, des enseignants de tradition plus ancienne qui continuent à considérer les belgicisms comme des erreurs à éviter. Néanmoins, les résultats que nous avons trouvés nous donnent l'espoir d'une évolution vers moins d'insécurité linguistique et vers plus de valorisation des français de Belgique, qu'il s'agisse d'accent, de lexique ou de structures grammaticales.

## 6. Bibliographie

- Bénit, A. (2000). L'insécurité linguistique des francophones périphériques: le cas de la Belgique. In *La Lingüística francesa en España camino del siglo XXI* (pp. 125-140). Arrecife.
- Blampain, D., Klinkenberg, J.-M., Wilmet, M., & Goosse, A. (1997). *Le français en Belgique: une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve: Duculot
- Commission européenne. (s. d.). *Système de l'enseignement supérieur*.  
[https://commission.europa.eu/education/study-or-teach-abroad/selecting-university-or-other-institution/higher-education-system\\_fr](https://commission.europa.eu/education/study-or-teach-abroad/selecting-university-or-other-institution/higher-education-system_fr)
- CNTRL. (s. d.). *BELGICISME : définition de BELGICISME*.  
<https://www.cnrtl.fr/definition/belgicisme>
- Conseil de la langue française et de la politique linguistique (2019). *Note de politique linguistique pour la législature 2019-2023. Propositions du Conseil de la langue française et de la politique linguistique pour la prochaine Déclaration de politique communautaire*. [http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=568637ce2f4a3c0d5ffe9b3dbfc957c6f53cd782&file=fileadmin/sites/lff/upload/lff\\_super\\_editor/lff\\_editor/documents/2020/avis\\_conseil/2019\\_DPC\\_2019-2023\\_note\\_pol\\_linguistique.pdf](http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=568637ce2f4a3c0d5ffe9b3dbfc957c6f53cd782&file=fileadmin/sites/lff/upload/lff_super_editor/lff_editor/documents/2020/avis_conseil/2019_DPC_2019-2023_note_pol_linguistique.pdf)
- Dassargues, A. (2015). (In) sécurités linguistiques francophones en Belgique : du taux d'insécurité aux facteurs d'(in) sécurité. In *Après-midi de recherche du Département de Science Politique*. Presses universitaires de Liège, Liège, Belgium.
- Direction de la Langue française, FW-B. (s. d.). *Pourquoi une politique de la langue?*.  
<http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=10779>
- Direction de la Recherche, FW-B. (2023). *Les chiffres clés de la Fédération Wallonie-Bruxelles – édition 2022*.  
[https://statistiques.cfwb.be/fileadmin/sites/ccfwb/uploads/documents/CC2022\\_version\\_finale\\_web.pdf](https://statistiques.cfwb.be/fileadmin/sites/ccfwb/uploads/documents/CC2022_version_finale_web.pdf)
- Francard, M., Lambert, J., & Berdal-Masuy, F. (1993). *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*. Service de la langue française – Communauté française Wallonie-Bruxelles (Bruxelles)
- Francard, M. (1997). Insécurité linguistique. *Sociolinguistique. Concepts de base*, 170-176.
- Francard, M. (1998). La légitimité linguistique passe-t-elle par la reconnaissance d'une variété "nationale"? Le cas de la communauté française de Wallonie-Bruxelles. *Revue québécoise de linguistique*, 26(2), 13-23.
- FW-B. (s. d.-a). *Données géographiques*. <https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/a-propos-de-la-federation/apropos/geographie/fwb-gographie-donnes/>
- FW-B. (s. d.-b). *Géographie*. <https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/a-propos-de-la-federation/apropos/geographie/>
- FW-B. (s. d.-c). *Langues*. <https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/a-propos-de-la-federation/apropos/guide-thematique/langues/>

- Kadlec, J. (2005). Particularités lexicales du français de Belgique. *Écho des études romanes*, 1(1), 15-26.
- Klinkenberg, J. M. (2002). La légitimation de la variation linguistique. *L'Information grammaticale*, 94(1), 22-26.
- Leclerc, J. (2024). *Belgique: données démolinguistiques*.  
[https://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiqueetat\\_demo.htm](https://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiqueetat_demo.htm)
- Miličková, L. (1996). Le parler français de Belgique, I. *Études romanes de Brno*, 26(1), 7-15.
- OIF. (s. d.). *Belgique*. <https://www.francophonie.org/belgique-936>
- Poyart, A. F., & Tarte, J. (1811). *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans la langue française*. 2e édition, revue et considérablement augmentée  
Bruxelles : M. E. Rampelbergh.

## 7. Annexes

Tableau 2: questions et réponses de l'enquête avec pourcentages

Code	Question	Réponse 1	Réponse 2	Réponse 3	Réponse 4
S1Q1.	Votre formation de base :	Instituteur.trice primaire 20,4%	Bachelier.e / AESI français 46,3%	Master / AESS français 27,8%	Autre 5,6%
S1Q2.	Votre formation de base (2)	<i>Réponse libre</i>			
S1Q3.	Vous enseignez le français à un public natif depuis :	1. Moins de 5 ans 14,8%	2. Entre 5 et 10 ans 14,8%	3. Entre 10 et 20 ans 37,0%	4. Plus de 20 ans 33,3%
S2Q1.	Veiller à parler français correctement.	1. Pas du tout important 0,0%	2. Pas très important 0,0%	3. Important 31,5%	4. Extrêmement important 68,5%
S2Q2.	Éviter les belgicisms et régionalismes.	1. Pas du tout important 24,1%	2. Pas très important 51,9%	3. Important 22,2%	4. Extrêmement important 1,9%
S2Q3.	Valoriser toutes les variétés de français.	1. Pas du tout important 1,9%	2. Pas très important 13,0%	3. Important 70,4%	4. Extrêmement important 14,8%
S2Q4.	Encourager les évolutions de la langue.	1. Pas du tout important 3,7%	2. Pas très important 27,8%	3. Important 61,1%	4. Extrêmement important 7,4%
S2Q5.	Éviter de parler avec un accent belge prononcé.	1. Pas du tout important 14,8%	2. Pas très important 46,3%	3. Important 29,6%	4. Extrêmement important 9,3%
S2Q6.	Surveiller son français lorsqu'on est en France ou parle avec des Français.	1. Pas du tout important 38,9%	2. Pas très important 37,0%	3. Important 22,2%	4. Extrêmement important 1,9%
S2Q7.	Conserver une pureté de la langue française.	1. Pas du tout important 9,3%	2. Pas très important 29,6%	3. Important 57,4%	4. Extrêmement important 3,7%
S3Q1.	Vous êtes conscient.e des différences entre le français standard (pratiqué en France) et le français pratiqué en Belgique.	1. Pas du tout d'accord 3,7%	2. Plutôt pas d'accord 9,3%	3. Plutôt d'accord 53,7%	4. Tout à fait d'accord 33,3%
S3Q2.	Le français standard (pratiqué en France) est plus légitime que le français de Belgique.	1. Pas du tout d'accord 63,0%	2. Plutôt pas d'accord 35,2%	3. Plutôt d'accord 1,9%	4. Tout à fait d'accord 0,0%
S3Q3.	Les belgicisms n'ont pas leur place à l'école.	1. Pas du tout d'accord 50,0%	2. Plutôt pas d'accord 44,4%	3. Plutôt d'accord 5,6%	4. Tout à fait d'accord 0,0%
S3Q4.	Les belgicisms doivent être tolérés à l'école.	1. Pas du tout d'accord 0,0%	2. Plutôt pas d'accord 1,9%	3. Plutôt d'accord 51,9%	4. Tout à fait d'accord 46,3%
S3Q5.	Les belgicisms sont des erreurs.	1. Pas du tout d'accord 74,1%	2. Plutôt pas d'accord 24,1%	3. Plutôt d'accord 1,9%	4. Tout à fait d'accord 0,0%
S3Q6.	Les belgicisms doivent être valorisés à l'école.	1. Pas du tout d'accord 3,7%	2. Plutôt pas d'accord 27,8%	3. Plutôt d'accord 63,0%	4. Tout à fait d'accord 5,6%
S3Q7.	La variété de français parlée en Belgique est honteuse.	1. Pas du tout d'accord 90,7%	2. Plutôt pas d'accord 7,4%	3. Plutôt d'accord 1,9%	4. Tout à fait d'accord 0,0%
S3Q8.	Le français de Belgique a la même valeur que le français de France.	1. Pas du tout d'accord 0,0%	2. Plutôt pas d'accord 1,9%	3. Plutôt d'accord 37,0%	4. Tout à fait d'accord 61,1%
S3Q9.	Il est normal de valoriser le français de Belgique.	1. Pas du tout d'accord 1,9%	2. Plutôt pas d'accord 5,6%	3. Plutôt d'accord 46,3%	4. Tout à fait d'accord 46,3%
S4Q1.	Vous êtes familier.e avec le concept d'insécurité linguistique.	1. Pas du tout d'accord 33,3%	2. Plutôt pas d'accord 33,3%	3. Plutôt d'accord 22,2%	4. Tout à fait d'accord 11,1%
S4Q2.	Vous avez été sensibilisé.e au concept d'insécurité linguistique lors de votre formation initiale.	1. Pas du tout d'accord 63,0%	2. Plutôt pas d'accord 18,5%	3. Plutôt d'accord 9,3%	4. Tout à fait d'accord 9,3%
S4Q3.	Vous êtes sujet.te à l'insécurité linguistique.	1. Pas du tout d'accord 48,1%	2. Plutôt pas d'accord 35,2%	3. Plutôt d'accord 16,7%	4. Tout à fait d'accord 0,0%
S4Q4.	Vous avez tendance à surveiller votre façon de parler.	1. Pas du tout d'accord 0,0%	2. Plutôt pas d'accord 20,4%	3. Plutôt d'accord 66,7%	4. Tout à fait d'accord 13,0%
S4Q5.	Votre formation initiale vous a permis de changer votre regard sur le français de Belgique.	1. Pas du tout d'accord 29,6%	2. Plutôt pas d'accord 29,6%	3. Plutôt d'accord 31,5%	4. Tout à fait d'accord 9,3%
S4Q6.	Depuis votre formation initiale, vous valorisez le français de Belgique.	1. Pas du tout d'accord 13,0%	2. Plutôt pas d'accord 20,4%	3. Plutôt d'accord 51,9%	4. Tout à fait d'accord 14,8%
S5Q1.	Présenter des documents issus de toute la Francophonie (France, Belgique, Suisse, Québec, Afrique francophone...).	1. Pas du tout favorable 0,0%	2. Plutôt défavorable 3,7%	3. Assez favorable 51,9%	4. Tout à fait favorable 44,4%
S5Q2.	Présenter des documents des médias belges ou d'auteur.rice.s belges.	1. Pas du tout favorable 1,9%	2. Plutôt défavorable 0,0%	3. Assez favorable 29,6%	4. Tout à fait favorable 68,5%
S5Q3.	Présenter uniquement des documents venant de France (littérature, presse, cinéma...).	1. Pas du tout favorable 53,7%	2. Plutôt défavorable 38,9%	3. Assez favorable 5,6%	4. Tout à fait favorable 1,9%
S5Q4.	Éviter les documents qui comportent trop de traces du français de Belgique.	1. Pas du tout favorable 61,1%	2. Plutôt défavorable 31,5%	3. Assez favorable 7,4%	4. Tout à fait favorable 0,0%
S5Q5.	Enseigner les belgicisms mais seulement dans le cadre d'un cours spécifique sur ce point.	1. Pas du tout favorable 14,8%	2. Plutôt défavorable 38,9%	3. Assez favorable 38,9%	4. Tout à fait favorable 7,4%
S5Q6.	Valoriser et encourager les belgicisms dans toute situation.	1. Pas du tout favorable 5,6%	2. Plutôt défavorable 29,6%	3. Assez favorable 53,7%	4. Tout à fait favorable 11,1%
S5Q7.	Encourager vos élèves à utiliser le français de Belgique et les belgicisms.	1. Pas du tout favorable 11,1%	2. Plutôt défavorable 25,9%	3. Assez favorable 51,9%	4. Tout à fait favorable 11,1%

Tableau 3: réponses individuelles à l'enquête

Numéro de répondant	S1Q1	S1Q2	S1Q3	S2Q1	S2Q2	S2Q3	S2Q4	S2Q5	S2Q6	S2Q7	S3Q1	S3Q2	S3Q3	S3Q4	S3Q5	S3Q6	S3Q7	S3Q8	S3Q9	S4Q1	S4Q2	S4Q3	S4Q4	S4Q5	S4Q6	S5Q1	S5Q2	S5Q3	S5Q4	S5Q5	S5Q6	S5Q7
				1. Pas du tout important							1. Pas du tout d'accord												1. Pas du tout favorable									
				2. Pas très important							2. Plutôt pas d'accord												2. Plutôt défavorable									
				3. Important							3. Plutôt d'accord												3. Assez favorable									
				4. Extrêmement important							4. Tout à fait d'accord												4. Tout à fait favorable									
R. 01	Master / AESS français		10-20a	3	2	2	2	2	2	2	3	2	2	3	2	3	2	4	3	2	1	1	3	2	3	3	3	2	2	2	3	3
R. 02	Master / AESS français		10-20a	4	2	3	3	2	3	3	2	1	2	3	1	3	1	3	4	3	4	2	3	2	2	3	4	2	2	2	3	2
R. 03	Bachelier.e / AESI français		10-20a	4	2	3	3	3	3	2	4	1	2	4	2	2	1	3	4	2	1	1	3	1	1	4	4	1	1	3	2	2
R. 04	Instituteur.trice primaire		>20a	4	2	3	3	4	3	3	2	1	1	4	1	3	1	4	4	2	1	2	3	3	3	2	4	2	1	2	3	3
R. 05	Instituteur.trice primaire		10-20a	4	2	3	3	3	1	2	2	1	1	4	1	4	1	4	4	1	1	2	3	2	3	3	4	1	1	3	3	3
R. 06	Instituteur.trice primaire		10-20a	3	2	3	3	2	2	3	3	2	2	3	1	3	1	4	4	3	2	2	3	2	4	3	4	1	2	2	2	2
R. 07	Autre	Institutrice maternelle	<5a	4	3	3	3	4	3	4	3	2	2	3	2	3	1	4	4	2	2	2	4	2	3	4	1	1	3	3	2	2
R. 08	Bachelier.e / AESI français		10-20a	4	2	2	1	2	1	3	3	2	2	3	2	2	2	3	2	1	1	1	4	1	1	3	3	1	2	3	2	1
R. 09	Master / AESS français		10-20a	4	2	3	2	2	1	3	3	1	1	4	1	3	1	4	3	2	2	2	3	2	3	4	4	2	1	2	3	3
R. 10	Master / AESS français		5-10a	3	2	3	2	2	1	3	3	1	3	3	1	1	1	3	3	3	2	1	3	3	2	3	4	2	1	3	1	1
R. 11	Bachelier.e / AESI français		10-20a	3	2	4	3	4	2	2	3	1	1	3	2	3	1	3	3	3	1	3	2	4	3	4	4	1	1	3	3	3
R. 12	Instituteur.trice primaire		>20a	4	3	3	3	2	2	2	1	1	1	3	1	2	1	4	3	1	1	1	3	1	4	4	4	1	1	3	3	3
R. 13	Master / AESS français		>20a	4	3	3	2	3	2	4	3	3	2	3	1	2	1	4	3	1	1	1	2	3	2	3	3	3	2	3	2	2
R. 14	Bachelier.e / AESI français		>20a	4	2	2	2	3	2	3	1	1	3	2	1	2	1	3	3	1	1	1	3	1	1	3	3	1	1	2	2	1
R. 15	Bachelier.e / AESI français		10-20a	4	1	3	3	2	1	3	4	1	1	4	1	3	1	4	3	1	1	1	2	2	3	3	4	2	1	2	3	3
R. 16	Master / AESS français		>20a	3	2	3	2	3	3	3	4	2	2	3	2	3	2	2	2	1	1	1	3	2	2	3	3	2	2	3	2	2
R. 17	Instituteur.trice primaire		>20a	4	3	3	1	1	1	3	3	1	1	4	1	3	3	4	4	2	2	2	3	1	4	4	4	1	1	2	4	4
R. 18	Bachelier.e / AESI français		10-20a	4	2	4	3	1	1	1	4	1	1	4	1	1	4	4	4	1	3	4	1	4	4	4	4	1	1	2	4	4
R. 19	Autre	Instituteur maternel	>20a	3	2	3	3	2	2	3	3	2	2	3	2	3	1	3	3	3	3	2	4	2	3	4	4	4	2	2	3	3
R. 20	Instituteur.trice primaire		>20a	4	2	3	3	3	3	3	3	2	2	3	2	3	1	4	4	3	2	3	3	1	3	3	4	2	2	2	3	3
R. 21	Bachelier.e / AESI français		5-10a	4	1	3	4	1	1	1	3	1	2	3	2	3	1	4	3	1	1	1	3	3	3	4	4	2	1	3	3	3
R. 22	Bachelier.e / AESI français		<5a	4	1	4	3	1	2	3	4	1	1	4	1	3	1	4	4	4	4	3	3	3	3	4	4	1	1	2	3	3
R. 23	Bachelier.e / AESI français		10-20a	3	2	3	3	2	2	3	3	1	1	4	1	2	1	4	4	2	2	2	3	2	2	3	4	2	3	3	3	3
R. 24	Master / AESS français		10-20a	4	3	3	2	2	2	3	4	2	2	3	3	2	1	3	3	2	2	1	2	3	2	3	4	2	1	3	2	2
R. 25	Bachelier.e / AESI français		>20a	4	3	3	2	3	1	3	3	2	2	3	1	2	1	3	3	2	1	2	3	3	3	3	3	1	2	3	2	3
R. 26	Instituteur.trice primaire		<5a	4	1	4	4	2	1	3	4	1	1	4	1	3	1	4	3	1	1	1	4	3	1	4	4	1	1	1	4	4
R. 27	Bachelier.e / AESI français		<5a	3	2	3	3	2	1	2	3	1	1	3	1	3	1	4	4	3	1	3	3	1	2	3	3	2	2	2	3	3
R. 28	Bachelier.e / AESI français		10-20a	4	3	3	3	3	3	3	4	2	2	3	1	3	1	4	3	3	1	2	3	2	2	3	4	2	2	2	3	3
R. 29	Bachelier.e / AESI français		>20a	4	2	3	2	3	1	3	2	1	2	4	1	2	1	4	4	2	1	2	4	1	2	4	4	3	3	4	1	1
R. 30	Master / AESS français		5-10a	3	2	2	3	2	1	1	4	1	1	4	1	3	1	3	3	4	4	3	2	4	3	3	4	1	2	2	3	3
R. 31	Bachelier.e / AESI français		<5a	4	1	3	2	1	2	3	4	1	1	4	1	4	1	4	4	2	3	2	3	3	4	4	4	1	1	1	3	3
R. 32	Master / AESS français		<5a	3	1	4	4	2	2	2	3	2	1	4	1	3	1	4	4	4	3	2	2	4	4	3	3	1	1	2	3	3
R. 33	Bachelier.e / AESI français		5-10a	3	3	3	2	3	3	3	2	2	3	3	2	2	2	3	3	2	2	2	3	3	3	3	3	2	2	3	2	2
R. 34	Master / AESS français	Langues romanes	<5a	4	2	3	3	2	2	3	3	2	2	4	2	2	1	3	3	3	2	2	3	4	3	4	3	2	2	3	3	3
R. 35	Bachelier.e / AESI français		>20a	4	1	3	2	3	3	3	4	1	1	4	1	3	1	4	4	2	1	3	3	1	3	4	4	1	1	2	3	3
R. 36	Autre	Institutrice primaire	5-10a	4	2	3	3	2	3	3	4	2	2	4	1	2	1	4	4	2	3	3	3	4	3	4	4	1	1	1	3	3
R. 37	Bachelier.e / AESI français	Études secondaires latin-grec	10-20a	4	3	3	3	4	4	3	3	1	2	3	1	3	1	3	3	1	1	1	3	2	3	3	4	3	1	4	3	2
R. 38	Bachelier.e / AESI français		>20a	4	3	3	2	2	2	3	3	2	2	3	2	2	1	3	3	2	1	1	3	2	2	3	4	2	2	3	2	2
R. 39	Instituteur.trice primaire		>20a	4	2	3	3	3	2	2	4	1	1	4	1	3	1	4	4	1	1	1	3	2	4	4	4	1	1	3	3	3
R. 40	Master / AESS français		10-20a	4	1	4	3	1	1	1	4	1	1	4	1	4	1	4	4	1	1	1	2	3	3	3	4	1	1	3	4	4
R. 41	Bachelier.e / AESI français		>20a	4	4	4	3	4	1	2	3	1	2	3	1	3	1	4	4	2	1	1	3	1	3	3	3	2	1	2	2	2
R. 42	Master / AESS français	Romaniste	10-20a	4	1	1	2	1	1	3	3	1	1	4	1	2	1	4	1	4	4	1	2	3	1	2	3	2	3	1	1	1
R. 43	Master / AESS français		>20a	3	2	3	3	2	2	2	3	2	1	3	1	3	1	3	3	1	1	1	3	1	3	3	3	2	2	3	3	3
R. 44	Bachelier.e / AESI français		10-20a	4	2	3	3	2	2	3	3	1	2	3	1	3	1	4	4	1	1	1	3	2	3	4	4	1	1	4	2	2
R. 45	Master / AESS français		10-20a	3	3	2	3	1	2	2	3	1	2	3	2	3	1	3	3	3	1	1	3	3	3	4	4	1	1	1	3	3
R. 46	Master / AESS français		<5a	3	3	3	3	3	1	3	3	1	1	3	1	3	1	4	4	3	3	3	3	3	3	4	4	1	1	4	2	2
R. 47	Instituteur.trice primaire		10-20a	4	2	2	3	3	3	2	3	2	2	4	1	3	1	3	3	1	1	2	3	1	3	3	4	2	1	2	3	3
R. 48	Bachelier.e / AESI français		5-10a	3	2	4	4	2	1	2	4	1	2	3	1	3	1	3	2	4	1	1	2	1	1	4	3	1	2	3	2	2
R. 49	Bachelier.e / AESI français		10-20a	3	1	3	3	2	2	1	4	1	1	3	1	3	1	3	3	2	1	1	2	1	1	4	4	1	1	1	4	4
R. 50	Instituteur.trice primaire		5-10a	4	2	3	3	3	3	3	3	2	1	4	1	3	1	4	4	1	1	2	3	3	3	3	4	1	1	2	3	3
R. 51	Bachelier.e / AESI français		>20a	4	1	3	3	2	2	2	4	2	1	4	1	3	1	3	4	1	1	1	3	1	3	3	3	2	1	3	3	3
R. 52	Bachelier.e / AESI français		>20a	4	2	2	2	2	1	3	3	1	1	3	1	2	1	4	3	2	1	2	3	3	2	4	4	1	1	2	2	1
R. 53	Bachelier.e / AESI français		5-10a	4	1	3	3	3	1	2	4	1	1	4	1	3	1	4	4	3	4	1	4	3	4	4	4	1	1	1	4	4
R. 54	Instituteur.trice primaire		>20a	3	1	3	3	2	1	2	3	1	1	4	1	3	1	4	3	1	1	1	2	2	3	3	3	1	1	1	3	3